



Droit locataire litige bailleur

Par **Jess for jess**, le **01/02/2025 à 23:03**

Bonsoir, ma question est la suivante, je suis locataire, et j'ai obtenu une requalification de bail, la procédure ayant été longue, de nombreux soucis ont été évoqués mais tous n'ont pu être traités. Mon bailleur n'accepte pas la décision, et depuis toutes mes demandes depuis 2 ans, refuse de faire certains travaux relevant entre autres de graves défauts électriques qui engendrent des factures exponentielles et de plus un risque certain. J'ai eu il y a peu une coupure encore qui a nécessité l'intervention d'un électricien qui m'a confirmé la dangerosité et non-conformité. J'ai dès lors prévenu mon bailleur qui refuse de faire quoi que ce soit et de plus m'a fait délivrer quelques jours plus tard un congé pour vente, en réponse. Le logement ne pouvant ni être vendu dans cette configuration, et n'ayant aucune annexe au bail dont je réclame depuis le début. Le prix est de plus impossible. Je ne désire pas partir et ne peux pas. Je paie mon loyer, tous mes droits sont bafoués depuis le début, toute cette procédure engendrant des frais, j'ai de gros soucis de santé et j'ai un dossier de surendettement à cause des sommes astronomiques d'électricité. De plus mon bailleur ne me donne pas la somme dont il a été condamné. Quels sont mes recours ? Merci.